
GUIDE DES ÉTUDES 2011-12

Master 2

Mention :

**Sciences et Techniques des
Activités Physiques et Sportives**

Spécialité professionnelle :

**Ingénierie et Ergonomie
des Activités Physiques et Sportives**

Parcours :

**Ingénierie de la Performance :
Préparation Psychologique et Coaching**

Responsable Master IP-PPC :
christophe.gernigon@univ-montp1.fr

Christophe Gernigon (Professeur des Universités)
Tél. : 04 11 75 90 79

Responsable Master IP-PPC 1^{ère} année :
julie.boiche@univ-montp1.fr

Julie Boiché (Maître de Conférences)
Tél. : 04 11 75 90 77

Secrétariat Masters 2^{ème} année :
marie-josee.bayle-gauthier@univ-montp1.fr

Marie-Josée Bayle-Gauthier
Tél. : 04 11 75 90 40 - Fax : 04 11 75 90 24

Secrétariat Masters 1^{ère} année :
florence.rexand@univ-montp1.fr

Florence Rexand
Tél. : 04 11 75 90 39 - Fax : 04 11 75 90 24

Sites web : <http://www.staps.univ-montp1.fr/>
<http://masterpsychoperfcoaching.etud.univ-montp1.fr>

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1) Objectif général

Le Master IP-PPC est un des parcours du Master professionnel « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives », spécialité « Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique et du Sport », co-habilité depuis 2004 pour les universités d'Aix-Marseille II, Avignon, Montpellier, Nice et Toulon.

Entraîner, accompagner des sportifs dans la préparation à la performance demande de plus en plus de connaissances en sciences humaines et sociales, de plus en plus de compétences dans la gestion de la relation aux autres, dans la prise en compte de l'affectivité et des émotions individuelles ou groupales.

Ce Master professionnel concerne tous les acteurs du milieu sportif souhaitant acquérir des compétences théoriques et pratiques pour la préparation psychologique des athlètes et leur accompagnement personnalisé ou pour les fonctions de coaching individuel et d'équipes sportives.

Centré sur les conditions psychologiques de la pratique du sport et de l'activité physique, l'enseignement spécialise les entraîneurs, les professeurs de sport, les professeurs d'éducation physique et sportive, les psychologues et les personnels paramédicaux du sport, dans les domaines de l'accomplissement de la personne, du dépassement de soi et de la gestion des relations humaines.

Le master forme aux compétences nécessaires pour des interventions psychologiques à base éducative (préparation mentale), relationnelle (approche clinique), managériale (coaching individuel et groupal).

Il vise à promouvoir les fonctions de consultance et d'expertise pour l'analyse, l'évaluation des conditions psychiques en jeu dans la performance et la médiation corporelle, pour la détermination des stratégies d'intervention.

Il s'adresse aux étudiants ayant obtenu une Licence dans le domaine des sciences du sport, de la santé, du mouvement humain, de la psychologie, des sciences humaines et sociales, et désireux de se professionnaliser dans l'intervention auprès des sportifs, des groupes sportifs ou auprès de sujets en quête d'un bien être psychologique et physique.

Cette formation pourra également être ouverte, au titre de la formation complémentaire ou continue, aux psychologues, aux entraîneurs, aux professeurs d'EPS ou de sport à la recherche d'une formation de haut niveau à l'intervention psychologique, à l'accompagnement individuel et groupal. Ce master met particulièrement l'accent sur l'approche psychologique du mouvement humain, de la corporéité, de la performance, associée à la connaissance des milieux et problématiques sportifs.

2) Débouchés

Les organismes employeurs sont les suivants :

Les clubs sportifs

Les fédérations sportives

Les centres de formation

Les particuliers

Cabinets privés, travail en libéral

3) Statut

Préparateur mental
Consultant en préparation psychologique et coaching
Chargé de la préparation psychologique et du coaching
Chef de projet pour la préparation psychologique et le coaching
Coach « psycho »

4) Fonctions

Préparation psychologique à la performance
Accompagnement psychologique des athlètes et des équipes
Coaching psychologique des sportifs et des équipes
Aide au développement personnel
Expertise

5) Règlement des études

Le règlement des études est disponible à la scolarité.

Il porte notamment sur :

- la semestrialisation
- les modalités de contrôle des connaissances
- l'admission en master 2
- les statuts particuliers (salarié, haut niveau, handicapé).

Nouveauté :

Application P-Stage pour éditer la convention de stage

Administration

1) Principe de la formation

Le Master 2 parcours PPC comporte 2 semestres.

Le cursus présente un tronc commun de 7 Unités d'Enseignement (UE). Les UE9 et UE 10 (E1 E2) sont des enseignements scientifiques et techniques communs à toutes les formations professionnelles. Les UE 10 (E3) 11, 12, 13 et 14 concernent les connaissances en psychologie du sport et les outils d'analyse ou d'intervention pour optimiser la performance ou contribuer au développement personnel des sportifs.

Le Master 2 comprend 350 heures d'enseignement (dont un enseignement informatique et des interventions spécifiques en anglais dispensés dans le cadre du parcours) et au total 11 semaines (minimum) consacrées aux stages répartis sur les deux semestres. Les enseignements sont groupés en sessions pour faciliter la mise en stage sur le territoire européen.

2) Procédure d'admission au Master 2 IEAPS parcours IP-PPC

Dossier de candidature à demander début mai

1. Dépôts des dossiers au secrétariat des masters 2 de l'UFR STAPS
2. Examen des dossiers par une commission d'admission composée de professionnels en préparation psychologique ou coaching et d'enseignants de l'UFR STAPS de Montpellier,
3. Publication de la liste des étudiants admis à la formation, début juillet (sous réserve d'acceptation de la commission d'admission de l'UFR STAPS).
4. Une seconde commission se tiendra, si besoin, début septembre.

3) Critères d'admission au Master 2 PPC

- ✓ Titulaire d'un Master 1 IP-PPC, d'un Master 1 en Psychologie, d'une Maîtrise STAPS ou de psychologie, d'un diplôme admis en équivalence ou d'une équivalence par validation des acquis professionnels (VAP) donnée par la commission de validation des acquis professionnels et d'expérience sous l'égide du service de la formation continue de l'université (DIDERIS).
- ✓ Titulaire d'un Master 1 et 2 en psychologie dans l'optique d'une spécialisation en psychologie sportive et exercice professionnel de psychologue du sport (pour les titulaires d'une Licence et d'un Master en psychologie).
- ✓ Projet professionnel en voie de concrétisation ou formation continue
- ✓ Intégration dans les milieux sportifs (BE)
- ✓ Connaissances en anglais et en bureautique

4) Pièces à fournir au dossier de candidature

- ✓ Déclaration de candidature,
- ✓ Lettre de motivation (une page maximum),
- ✓ Projet de stage en qualité de préparateur mental ou chargé de la préparation psychologique, du coaching d'athlètes ou de groupes sportifs (joindre l'attestation du directeur),
- ✓ Curriculum vitae détaillé (avec justificatifs certifiés conformes).
- ✓ Diplômes et notes obtenues (mentions)
- ✓ Mémoire de Master 1 ou 2, de Maîtrise STAPS ou document équivalent ainsi que la note obtenue.

MAQUETTE ET ORGANISATION DU MASTER 2 IP-PPC

1) Maquette d'enseignement

	Enseignements				Intitulés		Professeurs
SEMESTRE 3 (235h)	UE9 : Ingénierie de projets professionnels (Resp. : G. Ninot / M.-D. Giraud) 40h	E1	20h	CM	Principes et méthodes de l'analyse en ingénierie		G. Ninot
		E2	20h	CM	L'analyse fonctionnelle et sa mise en œuvre du projet		Argelliers / Bénézis / Ninot
	UE10 : Outils méthodologiques spécifiques (Resp. : D. Delignières / P. Gorce) 80h	E1	20h	CM	Outils et méthodes comme fondements d'une science des techniques		G. Ninot / B. Bardy
		E2	20h	CM	Outils de mesures quantitatives et qualitatives		D. Delignières / S. Férez
		E3	40h	CM	Etudes de cas et applications		Bador / Ebling / Mallet / Salas / Traverse
	UE11 : Connaissances préparatoires au stage (Resp. : le Gallais / Chabrand) 40h	E1	20h	TD	Conception de projet et mise en perspective des connaissances		C. Gernigon
		E2	20h	TD	Conception du projet Team building		C. Gernigon S. Pinatel
	UE12 : Coaching et qualité de la vie (Resp. : C. Gernigon) 75h	E17	15h	TD	Groupe d'analyse des pratiques professionnelles (groupe Balint)		P. Carvalho
		E18	15h	TD	Analyse de la performance		D. Hauw
		E19	15h	TD	L'entretien, l'écoute active		K. Noger
		E20	15h	TD	Coaching d'une équipe sportive		D. Hauw
		E21	15h	TD	Bilan de compétence		J.-C. Guibert
SEMESTRE 4 (115h)	UE13 : Préparat ^o psycho et coaching de la haute performance (Resp. : C. Gernigon) 75h	E14	15h	TD	Fixation de buts		J. Boiché
		E15	15h	TD	Analyse de l'action située		D. Hauw
		E16	15h	TD	L'imagerie		J.-C. Guibert
		E17	15h	TD	Techniques de coaching individuel et groupal		S. Pinatel
		E18	15h	TD	Suivi de l'intervention en situation de haute compétition		P. Salas
		UE14 : Les métiers de la préparation physique et psychologique (Resp. : D. Hauw) 40h	E5	20h	CM	Approche épistémologique, éthique et historique	
	E6		20h	CM	Approche scientifique et professionnelle		AFIJ / Boiché / Gernigon Hauw / ATERS
	UE15 : Stage, mémoire et soutenance (Resp. : C. Gernigon)				Suivi stage, mémoire et préparation à soutenance		J. Boiché / C. Gernigon D. Hauw / ATERS

2) Calendrier 2011-2012

Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mars	Avril	Mat	Juin	Juillet	Aout	Sept
Je 1 Ve 2 Sa 3 Di 4 Me 5 Ve 6 Sa 7 Di 8 Me 9 Je 10 Ve 11 Sa 12 Di 13 Me 14 Ve 15 Sa 16 Di 17 Me 18 Je 19 Ve 20 Sa 21 Di 22 Me 23 Je 24 Ve 25 Sa 26 Di 27 Me 28 Je 29 Ven 30	Sa 1 Di 2 Me 3 Ve 4 Sa 5 Di 6 Me 7 Je 8 Ve 9 Sa 10 Di 11 Me 12 Je 13 Ve 14 Sa 15 Di 16 Me 17 Je 18 Ve 19 Sa 20 Di 21 Me 22 Je 23 Ve 24 Sa 25 Di 26 Me 27 Je 28 Sa 29 Di 30 Me 31	Ma 1 Je 2 Sa 3 Di 4 Me 5 Ve 6 Sa 7 Di 8 Me 9 Je 10 Ve 11 Sa 12 Di 13 Me 14 Ve 15 Sa 16 Di 17 Me 18 Je 19 Ve 20 Sa 21 Di 22 Me 23 Je 24 Ve 25 Sa 26 Di 27 Me 28 Je 29 Sa 30 Di 31	Je 1 Ve 2 Sa 3 Di 4 Me 5 Ve 6 Sa 7 Di 8 Me 9 Je 10 Ve 11 Sa 12 Di 13 Me 14 Ve 15 Sa 16 Di 17 Me 18 Je 19 Ve 20 Sa 21 Di 22 Me 23 Je 24 Ve 25 Sa 26 Di 27 Me 28 Je 29 Sa 30 Di 31	Di 1 Me 2 Je 3 Ve 4 Sa 5 Di 6 Me 7 Je 8 Ve 9 Sa 10 Di 11 Me 12 Je 13 Ve 14 Sa 15 Di 16 Me 17 Je 18 Ve 19 Sa 20 Di 21 Me 22 Je 23 Ve 24 Sa 25 Di 26 Me 27 Je 28 Sa 29 Di 30 Me 31	Me 1 Je 2 Ve 3 Sa 4 Di 5 Me 6 Je 7 Ve 8 Sa 9 Di 10 Me 11 Je 12 Ve 13 Sa 14 Di 15 Me 16 Je 17 Ve 18 Sa 19 Di 20 Me 21 Je 22 Ve 23 Sa 24 Di 25 Me 26 Je 27 Ve 28 Sa 29 Di 30 Me 31	Je 1 Ve 2 Sa 3 Di 4 Me 5 Ve 6 Sa 7 Di 8 Me 9 Je 10 Ve 11 Sa 12 Di 13 Me 14 Ve 15 Sa 16 Di 17 Me 18 Je 19 Ve 20 Sa 21 Di 22 Me 23 Je 24 Ve 25 Sa 26 Di 27 Me 28 Je 29 Sa 30 Di 31	Di 1 Me 2 Je 3 Ve 4 Sa 5 Di 6 Me 7 Je 8 Ve 9 Sa 10 Di 11 Me 12 Je 13 Ve 14 Sa 15 Di 16 Me 17 Je 18 Ve 19 Sa 20 Di 21 Me 22 Je 23 Ve 24 Sa 25 Di 26 Me 27 Je 28 Sa 29 Di 30 Me 31	Ma 1 Je 2 Ve 3 Sa 4 Di 5 Me 6 Je 7 Ve 8 Sa 9 Di 10 Me 11 Je 12 Ve 13 Sa 14 Di 15 Me 16 Je 17 Ve 18 Sa 19 Di 20 Me 21 Je 22 Ve 23 Sa 24 Di 25 Me 26 Je 27 Ve 28 Sa 29 Di 30 Me 31	Di 1 Me 2 Je 3 Ve 4 Sa 5 Di 6 Me 7 Je 8 Ve 9 Sa 10 Di 11 Me 12 Je 13 Ve 14 Sa 15 Di 16 Me 17 Je 18 Ve 19 Sa 20 Di 21 Me 22 Je 23 Ve 24 Sa 25 Di 26 Me 27 Je 28 Sa 29 Di 30 Me 31	Me 1 Je 2 Ve 3 Sa 4 Di 5 Me 6 Je 7 Ve 8 Sa 9 Di 10 Me 11 Je 12 Ve 13 Sa 14 Di 15 Me 16 Je 17 Ve 18 Sa 18 Di 19 Me 20 Je 21 Sa 21 Di 22 Me 23 Je 24 Ve 25 Sa 26 Di 27 Me 28 Je 29 Sa 30 Di 31	Sa 1 Di 2 Me 3 Ve 4 Sa 5 Di 6 Me 7 Je 8 Ve 9 Sa 10 Di 11 Me 12 Je 13 Ve 14 Sa 15 Di 16 Me 17 Je 18 Ve 19 Sa 20 Di 21 Me 22 Je 23 Ve 24 Sa 25 Di 26 Me 27 Je 28 Sa 29 Di 30 Me 31	

Début des enseignements :

- M2 IP PP : Lundi 26 septembre 2011
- M2 IP PC :
- M2 PESAP :
- M2 RAPA :

Fin des enseignements :

- M2 IP PP : semaine du 16 avril 2012
- M2 IP PC :
- M2 PESAP : semaine du 19 mars 2012
- M2 RAPA :

Periodes d'examens

Suspensions de cours :

- Du Samedi 29 octobre après les enseignements au lundi 7 novembre 2011 au matin
- Du Samedi 18 février après les enseignements au lundi 27 février au matin

Fermetures UFR :

- Du samedi 17 décembre 2011 après les enseignements au mardi 3 janvier 2012 au matin
- Du samedi 7 avril après les enseignements au lundi 16 avril au matin

3) Emploi du temps

Semestre 3

Semaine 1 (26 septembre – 30 septembre 2011)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-12h	9 h Accueil UE9 E1 G. Ninot (10-12h) Amphi A	UE9 E1 G.Ninot (8-10h) UE9 E2 Amphi A V. Argelliers (10h-12h) Amphi A	UE9 E1 G. Ninot Amphi A		
14-18h	UE9 E1 G. Ninot A 102	UE10 E2 D. Delignières (14h-16h) Amphi A	UE9 E2 O. Bénézis Amphi A	UE11 E1 C. Gernigon Veyrassi S TD	

Semaine 2 (3 - 7 octobre 2011)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-12h	UE9 E1 G. Ninot Amphi A		UE10 E2 D. Delignières Amphi A		UE11 E1 C. Gernigon A salle réunion
14-18h	UE9 E1 G. Ninot A 102	UE10 E2 D. Delignières Amphi A	UE9 E2 O. Bénézis Amphi A	UE12 E18 D. Hauw P1 S23	

Semaine 3 (10 – 14 octobre)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-12h	UE10 E1 G. Ninot Amphi A	UE9 E2 V. Argelliers Amphi A (8h15-10h)	UE10 E1 B. Bardy Amphi A		UE10 E3 P. Salas P1 S17
14-18h	UE10 E1 G. Ninot A 102	UE10 E2 S. Ferez Amphi A	UE9 E2 O. Bénézis Amphi A	UE12 E18 D. Hauw Amphi A	UE10 E3 P. Salas P1 S17

Semaine 4 (17 – 21 octobre 2011)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-12h	UE10 E1 G. Ninot Amphi A	UE12 E18 D. Hauw P1 S12	UE10 E2 S. Ferez Amphi A		
14-18h	UE10 E1 G. Ninot A 102	UE10 E2 S. Férez (14-16h) Amphi A UE9 E2 V. Argelliers Amphi A (16h-18h)	UE9 E2 O. Bénézis Amphi A	UE11 E1 C. Gernigon Veyrassi S TD	UE11 E1 C. Gernigon (14h-16h) P1 S13

Semaine 5 (24 – 28 octobre 2011)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-12h	UE10 E3 C. Mallet P1 S11	UE11 E2 S. Pinatel P1 S11	UE12 E19 K. Noger P1 S11	UE12 E17 P. Carvalho P1 S21	UE12 E20 D. Hauw P1 S12
14-18h	UE10 E3 C. Mallet P1 S17	UE11 E2 S. Pinatel A 102		UE11 E1 C. Gernigon (14h-16h) Veyrassi S TD	UE12 E21 J.-C. Guibert P1 S12

Semaine 6 (07 – 11 novembre 2011)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8-12h	UE10 E3 C. Traverse P1 S11	UE12 E20 D. Hauw A salle réunion	UE12 E19 K. Noger P1 S11	UE12 E17 P. Carvalho P1 S16	Férieré
14-18h	UE10 E3 C. Traverse P1 S17	UE12 E21 J.-C. Guibert A salle réunion		UE11 E1 C. Gernigon (14h-16h) Veyrassi S TD	Férieré

Semaine 7 (14 – 18 novembre 2011)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-12h	UE10 E3 R. Bador P1 S11	UE12 E20 D. Hauw P1 S11	UE12 E19 K. Noger P1 S11	UE12 E17 P. Carvalho P1 S16	
14-18h	UE10 E3 R. Bador P1 S17	UE12 E21 J.-C. Guibert P1 S22		UE11 E1 C. Gernigon (14h-16h) Veyrassi S TD	

Semaine 8 (21 – 25 novembre 2011)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-12h	UE10 E3 M. Ebling P1 S11	UE12 E20 D. Hauw P1 S11	UE12 E19 K. Noger P1 S11	UE12 E17 P. Carvalho P1 S16	UE12 E18 D. Hauw (9h-12h) P1 S12
14-18h	UE10 E3 M. Ebling P1 S17	UE12 E21 J.-C. Guibert (14h-17h) P1 S22		UE11 E2 C. Gernigon Veyrassi S TD	

25/11/2011 au 15/12/2011 : Stage d'intervention en milieu sportif semestre 3

Aucun stage ne peut commencer sans que la convention de stage soit signée par les deux partenaires institutionnels

Vendredi 16/12/2011 (8h–12h / 14h–18h) : **UE 11 E2 (C. Gernigon) P1 S17**
Conception du projet
(bilan stage / régulation du projet)

Semestre 4**Semaine 1 (09 – 13 janvier 2012)**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-12h		UE13 E14 J. Boiché	UE13 E15 D. Hauw	UE13 E17 S. Pinatel	UE13 E18 P. Salas
14-18h		UE13 E16 J.-C. Guibert	UE13 E17 S. Pinatel		UE13 E18 P. Salas

Semaine 2 (16 – 20 janvier 2012)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-12h		UE13 E14 J. Boiché	UE13 E15 D. Hauw		UE13 E18 P. Salas
14-18h		UE13 E16 J.-C. Guibert			UE13 E18 P. Salas (14h-17h)

Semaine 3 (23 – 27 janvier 2012)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-12h		UE13 E14 J. Boiché	UE13 E15 D. Hauw		UE13 E17 S. Pinatel
14-18h		UE13 E16 J.-C. Guibert			UE13 E17 S. Pinatel

Semaine 4 (30 janvier – 03 février 2012)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-12h		UE13 E14 J. Boiché	UE13 E15 D. Hauw		
14-18h		UE13 E16 J.-C. Guibert (14h-17h)			

06/02/2012 au 15/04/2012 : Stage d'intervention en milieu sportif semestre 4

Aucun stage ne peut commencer sans que la convention de stage soit signée par les deux partenaires institutionnels

Semaine 13 (16 – 20 avril 2012) !!! SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS !!!

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-12h	UE14 E5 D. Hauw (9h-12h)	UE14 E5 D. Hauw (9h-12h)	UE14 E5 J. Boiché (9h-12h)	UE14 E6 AFIJ + C. Gernigon W. Briki (8h15-13h)	UE14 E6 AFIJ + D. Hauw (14h-19h)
14-18h	UE14 E5 D. Hauw	UE14 E5 D. Hauw	UE14 E5 J. Boiché (14h-17h)	UE14 E6 AFIJ + J. Boiché (14h-19h)	UE14 E6 AFIJ + M. Gourlan (14h-19h)

MASTER 2 « PREPARATION PSYCHOLOGIQUE ET COACHING »

STAGES

Chaque étudiant doit effectuer un stage global en tant que chargé de la préparation psychologique et du coaching dans une institution sportive ou une structure privée agréée par convention par l'université. Il peut également intervenir auprès de sportifs dans le cadre d'une demande individuelle.

Le stage est proposé par l'étudiant. Il est agréé par l'institution d'accueil, le responsable du master, puis par l'université Montpellier 1. Cet agrément porte sur les objectifs, le contenu, les modalités du stage. Une convention doit être signée entre les parties (UM1 / association ou entreprise) **avant le début effectif du stage par l'étudiant**. Pour établir sa convention, l'étudiant doit :

- se connecter à son Environnement Numérique de Travail (ENT), sur le site de l'Université Montpellier 1, en se servant de l'identifiant fourni par l'administration au moment de son inscription et de son mot de passe ;
- aller sur l'application "P-Stages" ;
- remplir la convention en ligne ;
- imprimer la convention en trois exemplaires ;
- faire signer les trois exemplaires par (1) le responsable d'accueil de la structure de stage, (2) le responsable du master 2 IP-PPC et (3) le Directeur de l'UFR STAPS.

Ce stage peut être effectué en France ou à l'étranger, durant les périodes indiquées dans l'emploi du temps ci-dessus.

L'étudiant est suivi sur son ou ses lieux de stage par un « Maître de stage ». L'étudiant est encadré à l'université par les enseignants responsables pédagogiques qui assurent en particulier la préparation du projet avant la mise en stage, la liaison avec l'étudiant et son « maître de stage », le suivi du stage.

L'étudiant devra remettre à l'université, avant la soutenance de son mémoire, une attestation de stage, selon le modèle ci-dessous qui servira de base à l'évaluation qui résulte de la double appréciation des responsables de l'encadrement du stage.

Le stage sert de point d'ancrage au « Mémoire professionnel » que le candidat soutient à la fin de l'année devant un jury, auquel est invité le maître de stage qui a eu connaissance du travail du candidat. La note donnée à l'issue de la soutenance publique du mémoire prend en compte l'évaluation du stage, le compte rendu écrit de l'intervention, la soutenance orale du candidat.

Chaque étudiant est encadré par un enseignant universitaire pour la réalisation de son mémoire professionnel suivant des modalités particulières pour chaque groupe d'étudiants.

L'enseignant encadrant le mémoire est désigné par le responsable du Master 2, après avis de la commission pédagogique.

UNIVERSITE MONTPELLIER 1
U.F.R. STAPS
700, avenue du Pic Saint Loup
34090 Montpellier
Tel : 04 67 41 57 15
Fax : 04 67 41 57 00

Année Universitaire 2011-2012

Attestation de validation du stage professionnel

MASTER 2

Master Ingénierie et Ergonomie des Activités Physiques et Sportives

Parcours Ingénierie de la Performance - Préparation Psychologique et Coaching

Le stage accompli parà

est validé pour heures effectuées duau.....

par le Maître de stage : dont la fonction au sein de l'institution est :

accompagné des évaluations suivantes (A : très bon ; B : bon ; C : satisfaisant ; D : insuffisant ; E : faible)

Ponctualité, assiduité :

Motivation :

Projet :

Relation avec l'institution :

Relation avec les sportifs :

Evolution conceptuelle et pratique :

Niveau global du stage :

Remarques éventuelles :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à

Le maître de stage (*signature*) :

Le

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES

Grade Master

TITRE I – ASPECTS GÉNÉRAUX

Article 1 : Organisation des enseignements – Semestrialisation

Les études conduisant aux Masters sont organisées sur une durée de deux années. Chaque année est composée de deux semestres.

Les enseignements conduisant aux Masters sont organisés en unités d'enseignements (U.E.). Ces U.E. sont des regroupements cohérents d'enseignements et d'activités obligatoires ou optionnels.

Article 2 : L'accès au grade de Master.

Les étudiants sont autorisés à postuler à une admission en MASTER, s'ils justifient :

- D'une Licence STAPS ou d'un diplôme reconnu équivalent par la Commission Pédagogique et d'Equivalence (CPE).
- De la validation de leurs études, expériences professionnelles ou acquis personnels (VAP) en vue de l'accès au Master.

Article 3 : Dispenses

Un étudiant peut demander à être dispensé des pré-requis à l'inscription et/ou de tout ou partie des épreuves conduisant à l'obtention du grade postulé. Ces dispenses sont accordées par le chef d'établissement (Présidente de l'Université) sur proposition des commissions compétentes.

- La Commission Pédagogique et d'Equivalence (CPE) est compétente pour valider des acquis universitaires.
- Le jury de Validation des Acquis Professionnels et de l'Expérience (VAE) est compétent pour valider des acquis d'une expérience professionnelle.

Article 4 : Les enseignements

Les enseignements sont assurés soit sous la forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP). L'assiduité aux enseignements est obligatoire, sauf pour les étudiants bénéficiant de statuts particuliers (voir ci-dessous)..

Le guide des études présenté aux étudiants en début d'année universitaire et mis à la disposition des étudiants, au cours de la période de présentation des enseignements contiendra les objectifs retenus pour l'U.E. et pour les enseignements, le programme des études.

TITRE 2 – MODALITES DES CONTRÔLES DE CONNAISSANCES

Article 5 : Evaluation des unités d'enseignements

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité des Présidents de jurys, conformément à la charte des examens de l'Université de Montpellier 1.

Dans chaque U.E., les aptitudes et les connaissances sont appréciées soit uniquement par contrôle continu (CC), soit uniquement par contrôle terminal (CT), soit par une combinaison des deux (afin de préserver la 2^{ème} session, l'ensemble des U.E. composant un semestre d'étude ne peut être évalué sous le seul mode exclusif des CC). Les modalités de contrôle de connaissances retenues dans chaque U.E. seront publiées au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux : une première située à la fin de chaque semestre et une deuxième au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les U.E. non validées.

5-1 : 1^{ère} Session

Le contrôle continu : il est organisé par l' (les) enseignant(s) d'une discipline ou d'une U.E.. La note obtenue par l'étudiant est définitive, elle n'est pas modifiable en 2^{ème} session. Les notes de CC sont normalement communiquées avant la session d'examen terminal.

Le contrôle terminal : il est placé dans une session d'examens terminaux, à la fin de chaque semestre de l'année universitaire.

Les maquettes de master font apparaître des stages dans certaines UE d'enseignement lors des quatre semestres. Ces stages sont essentiels à la qualité de la formation professionnelle de l'étudiant. Ils sont supervisés par un garant de stage, appartenant à l'institution accueillant l'étudiant. Le garant de stage fournit une attestation certifiant que le stage s'est déroulé de manière satisfaisante. Le mémoire ne pourra être soutenu que si cette attestation est fournie.

Ces stages constituent des enseignements à part entière, affectés de crédits ECTS, évalués de manière propre à chaque mention, et dont la note participe au calcul de la moyenne des UE qui les contiennent. Comme pour les autres enseignements, si l'UE n'est pas acquise, le stage n'est pas capitalisé et doit être refait en cas de redoublement.

5-2 : 2^{ème} Session : elle concerne uniquement les étudiants qui n'ont pas obtenu une moyenne générale annuelle des U.E. égale ou supérieure à 10/20.

Lors de la 2^{ème} session, l'étudiant choisit les épreuves parmi les U.E. non validées. Une épreuve est indivisible, même si elle porte sur plusieurs enseignements.

- ✓ Si l'étudiant, se présentant à une épreuve de la seconde session, obtient une note supérieure à celle obtenue en première session, la note obtenue à la seconde session remplace la note de la 1^{ère} session (sur la même épreuve).
Si l'étudiant, se présentant à une épreuve de la seconde session, obtient une note inférieure à celle obtenue en première session, la note obtenue à la première session est reportée à la seconde session (sur la même épreuve).
- ✓ Si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve de la seconde session, la note obtenue à la 1^{ère} session est reportée à la seconde session (sur la même épreuve).
- ✓ Si, à l'issue de la 2^{ème} session, une U.E. n'est pas validée, aucune note des épreuves qui la compose ne sera conservée.

5-3 : Consultation des copies et entretien pédagogique : les enseignants qui ont organisé des épreuves écrites de CT communiqueront au service de la scolarité les heures de consultation de copies et d'entretien qui se tiendront après la communication des résultats.

Article 6 : Compensation

La note d'U.E. (moyenne des notes des épreuves) est calculée sans note éliminatoire. La compensation est admise entre les épreuves d'une même U.E.

Les différentes U.E. composant un semestre se compensent entre elles. Le semestre est acquis soit par obtention de la moyenne générale sur l'ensemble des U.E. le composant, soit par capitalisation de l'ensemble de ces U.E.

L'année de Master 1 est validée par l'obtention des deux semestres qui la composent ou par compensation entre ces deux semestres. La possibilité de compensation sera examinée par le jury après la validation séparée des deux semestres.

Le jury, conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'Université, pourra ajouter des points dits « points jury » à la moyenne générale de l'étudiant lorsque le profil de celui-ci le justifiera. Ces « points jury » figureront, en tant que tels, sur le relevé de note.

Article 7 : Validation de l'U.E.

La validation de l'U.E. est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant aura obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'U.E.. Cette note est une moyenne des notes obtenues à l'ensemble des épreuves de l'U.E., en tenant compte des coefficients.

Article 8 : Capitalisation ECTS

Chaque U.E. validée est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session, ni lors d'une autre année universitaire.

Article 9 : Admission

L'admission à l'année d'étude et/ou au diplôme est prononcée par le jury d'examen lorsque l'étudiant aura validé toutes les U.E. ou obtenu la moyenne générale à l'ensemble des U.E. composant l'année d'étude. Chaque U.E. est affectée d'un coefficient. L'admission aux semestres 3 et 4 du Master 2 ne peut être autorisée qu'après validation des semestres 1 et 2 du Master 1. Le recrutement est limité. Il est réalisé sous réserve de l'acceptation du dossier d'inscription de l'étudiant par une commission qui fixe les règles d'admission.

Le grade de Master sera délivré après validation des 4 semestres.

Le bilan des contrôles de connaissances est publié chaque année.

Article 10 : Les mentions

Lorsque l'étudiant a obtenu le grade de master, une mention est attribuée sur la moyenne générale des semestres 3 et 4 :

- Mention passable lorsque la moyenne générale est ≥ 10
- Mention assez bien lorsque la moyenne générale est ≥ 12
- Mention bien lorsque la moyenne générale est ≥ 14
- Mention très bien lorsque la moyenne générale est ≥ 16

Article 11 : Evaluation de la formation

L'évaluation de l'organisation des études, qui prend en compte l'appréciation des étudiants, se réfère aux objectifs et au contenu de la formation et des enseignements.

Article 12 : Statuts particuliers

12-1 : Sportif de haut niveau

Le statut de sportif de haut niveau est accordé pour le semestre universitaire en cours aux étudiants qui en font la demande écrite au plus tard 15 jours après la rentrée universitaire semestrielle. Ce statut est

accordé par la commission « Haut Niveau de l'UFR » selon les critères publiés dans le BO n° 32 du 7 septembre 2006 :

- attribution au sportif de haut niveau d'un statut particulier semblable à celui des étudiants salariés ;
- aménagement des cursus adaptés aux contraintes sportives ;
- organisation spécifique de l'emploi du temps (prise en compte des entraînements, des compétitions et des déplacements) et priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés ;
- aménagement des examens (choix du mode de contrôle des connaissances-continu, terminal, unités d'enseignement (UE) capitalisables, sessions spéciales), et conservation des UE acquises, en cas de changement d'académie ;
- désignation d'un correspondant chargé du suivi des sportif(ive)s dans les établissements du supérieur.
- Si ce statut est accordé par la commission haut niveau, l'étudiant devra ensuite se présenter auprès du correspondant chargé du suivi des sportifs(ives) de haut niveau pour élaborer avec lui son contrat de formation et le signer.

En cas d'absence de contrat dans un enseignement, l'étudiant sera considéré comme un étudiant ordinaire.

12-2 : Etudiant salarié

Le statut d'étudiant salarié est accordé aux étudiants ayant une activité professionnelle d'au moins 17h30 par semaine et justifiant d'un contrat de 6 mois minimum à compter de la date de la rentrée universitaire. Le statut est accordé par la CPE après étude du dossier et du projet de l'étudiant, et sur demande de celui-ci déposée dans le service administratif des relations extérieures et des équivalences au plus tard 15 jours après la rentrée universitaire du Grade postulé.

Les étudiants ayant le statut de salarié peuvent bénéficier :

- D'une dispense d'assiduité pour l'ensemble de tous les enseignements. Dans la mesure où leurs activités le leur permettent, ils ont cependant le choix de suivre normalement tous les cours.
- De la possibilité de remplacer les contrôles continus par une épreuve de contrôle terminal, lorsque leurs activités les empêchent de suivre l'ensemble des cours constitutifs d'un enseignement évalué en CC. Les modalités d'évaluation devront être précisées sur une fiche d'inscription aux examens distribuée un mois avant la date des examens, et à renseigner sous quinzaine.

Sans réponse de l'étudiant, celui-ci sera considéré comme participant au contrôle terminal

12-3 : Etudiant handicapé

Pour assurer l'accueil des étudiants handicapés, l'UFR STAPS met en place :

Dans le dossier d'inscription de chaque étudiant : Un document présentant la personne assurant le relais pour l'accueil des étudiants handicapés dans l'établissement, et une fiche à remplir à remettre à l'administration pour demander à bénéficier de dispositions particulières relatives au contrat pédagogique. Cette fiche doit préciser que l'étudiant désireux de bénéficier de dispositions particulières au regard de son handicap doit passer une visite médicale auprès du service de Médecine Préventive Universitaire ou Inter-universitaire de promotion à la santé, qui délivrera une attestation définissant les adaptations dont l'étudiant doit bénéficier.

Au regard de la spécificité des études en STAPS, c'est-à-dire l'obligation d'une pratique sportive diversifiée, et évaluée, des procédures spécifiques d'adaptation des barèmes doivent parfois être envisagées.

Pour permettre les adaptations nécessaires à la pratique et à l'évaluation en APS, les étudiants concernés doivent fournir un certificat médical émanant d'un médecin de la fédération sportive nationale officielle (F.F. Handisport) dont ils dépendent au regard de leur handicap précisant d'une part les contre-indications sportives qui sont les leurs, et d'autre part la catégorie de handicap à laquelle ils appartiennent (le cas échéant), dans les différents sports (adaptés ou non) qu'ils peuvent pratiquer (testing et classification).

L'étudiant doit prendre contact avec la personne relais-étudiants handicapés de l'UFR STAPS, produire les différents documents officiels précisés ci-dessus, et solliciter la mise en place d'un contrat pédagogique spécifique. Ces contrats pédagogiques spécifiques sont négociés à partir des principes suivants :

- Les étudiants présentant un handicap et désirant obtenir des adaptations pour leur participation et/ou leur évaluation en Activités Physiques et Sportives lors de leur cursus STAPS, doivent solliciter officiellement un aménagement de contrat pédagogique pour les modules concernés auprès de l'enseignant assurant la responsabilité de « relais-handicap ».
- Les principes d'aménagement des contrats pédagogiques concernent essentiellement la participation et l'évaluation aux cours d'APS :
- Sauf contre-indication médicale, les étudiants handicapés doivent suivre les T.P. d'APS avec les autres étudiants de leur promotion.

Lorsqu'une contre-indication médicale interdit la participation aux APS prévues au programme pour le groupe dont fait partie l'étudiant, celui-ci peut :

- soit, et de préférence, rejoindre un autre groupe de la même promotion pratiquant une APS non contre-indiquée pour lui.
- soit, si cette première adaptation n'est pas envisageable, avoir une pratique sportive non contre-indiquée, équivalente en durée, au sein d'une association sportive de personnes handicapées affiliées à sa fédération sportive nationale officielle d'appartenance. L'étudiant handicapé est alors évalué par un enseignant de l'UFR STAPS en contrôle terminal, à partir d'un barème officiel spécifique au regard de son handicap (constitué avec les enseignants d'APS concernés, et à partir d'éléments d'information relatif à la fédération sportive nationale officielle dont ils relèvent, et de leur classement officiel dans une catégorie de handicap). Il doit également présenter une attestation de pratique délivrée par cette même association, certifiant le nombre d'heures de pratique effectué (en correspondance avec le nombre d'heures prévu dans cet enseignement).

En conséquence, et pour assurer la bonne réalisation de ces adaptations, chaque étudiant présentant un handicap, et désirant obtenir un contrat pédagogique adapté pour l'évaluation en APS doit :

- Se faire connaître auprès de la « personne relais-étudiants handicapés » de l'UFR STAPS : le Pr Anne Marcellini
- Produire un certificat médical précisant les contre-indications d'APS qui sont les siennes.
- Produire, le cas échéant, un certificat officiel de testing médical ou fonctionnel permettant son identification en termes de catégorie de handicap dans les différentes APS.
- Produire une attestation du Service Universitaire de Médecine Préventive précisant les dispositions dont le candidat doit bénéficier.

12-4 : Etudiant blessé

Un étudiant blessé qui présente un certificat médical de contre indication à la pratique sportive peut malgré tout bénéficier d'une note d'APS, en fonction de sa présence, et/ou de sa participation et/ou de son activité, suite au contrat établi avec les enseignants responsables des enseignements qu'il suit

Quel que soit l'enseignement, l'absence à tous les TP/TD est sanctionnée par la note 00/20 au CC correspondant.

Tout étudiant blessé doit se présenter pour information auprès de l'administration et des enseignants responsables des enseignements qu'il suit.

L'ensemble des modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes validées par les conseils de l'université Montpellier 1, sont en ligne sur le site de l'UFR STAPS <http://www.staps.univ-montp1.fr/>

MÉMOIRE PROFESSIONNEL ET SOUTENANCE

1) Mémoire

Sur le fond :

Le Mémoire du Master « Préparation psychologique et Coaching » est un document de niveau troisième cycle dans lequel l'étudiant doit faire la preuve de sa maîtrise des interfaces entre les théories et les pratiques professionnelles, de l'efficacité de son intervention et de sa capacité à respecter des normes de présentation. Ce document synthétise l'ensemble des connaissances et expériences acquises au cours de l'année universitaire autour d'une réponse à une demande, un besoin d'une structure sportive ou d'un particulier. Affecté d'un coefficient important, il constitue une pièce maîtresse pour l'obtention du diplôme. Chaque étudiant est encadré pour la réalisation de son mémoire par un enseignant accrédité intervenant dans le Master 2.

Le Mémoire est le compte-rendu d'une démarche originale. Il ne peut représenter une simple revue de littérature, un rapport d'activité sur l'intervention, un compte rendu du projet professionnel ou une synthèse théorique sur un sujet donné. L'étudiant doit s'engager dans un processus de production de connaissances professionnelles, quels que soient la (ou les) méthode(s) ou le (ou les) champ(s) disciplinaire(s) d'appui.

Le Mémoire doit atteindre le niveau minimum d'une publication dans une revue professionnelle en Sciences humaines ou en Sciences du sport et répondre à une préoccupation de « spécialiste » en préparation psychologique des sportifs ou des équipes sportives. Il doit suivre globalement le plan suivant :

- Introduction
- Situation institutionnelle (structure, encadrement, population adressée)
- Analyse de la demande :
 - . demande explicite
 - . observation méthodologiquement "armée"
 - . diagnostic
- Problématique (les obstacles à lever)
- Eclairage théorique du problème (identification des antécédents, processus et conséquences)
- Hypothèses (effets escomptés de l'intervention sur les antécédents des processus en jeu)
- Dispositif d'intervention
 - . Objectif
 - . Méthode (procédure, outils)
- Résultats (évaluation quantitative et/ou qualitative des effets obtenus)
- Discussion (interprétation des résultats au regard des attendus pratiques et théoriques)
- Conclusion (rappel des principaux résultats, limites, perspectives)
- Références bibliographiques
- Annexes

Sur la forme :

Le Mémoire est un document comprenant au maximum **30 pages** (bibliographie et annexes non comprises). La concision et la précision du document devront être privilégiées.

Il est présenté en interligne 1.5, police Times New Roman, 12, marges 2 cm.

Les différentes parties sont numérotées sur le mode juridique, sans dépasser les subdivisions à trois chiffres (ex : 2.2.1.). Les figures sont intégrées dans le texte et ne doivent pas présenter de redondance avec une autre présentation des données. Le mémoire comportera en outre un résumé en français et un

en anglais (200 mots chacun), en quatrième de couverture. Ces deux résumés seront complétés par cinq mots-clés, en français et en anglais.

Les références sont citées dans le texte selon les normes suivantes :

- Dans le corps du texte : Hauw et Durand (2005), Gernigon, Briki et Eykens (2010), puis après première citation complète, Gernigon *et al.* (2010) si trois auteur et plus.
- Entre parenthèses : (Hauw & Durand, 2005) ; si trois auteur et plus : (Gernigon, Briki, & Eykens, 2010) ou, après première citation complète, (Gernigon *et al.*, 2010). Lorsqu'il y a plusieurs références à l'intérieur des parenthèses, ces références sont classées par ordre alphabétique des auteurs (et non chronologiquement).

Toutes les références citées dans le texte doivent être impérativement recensées en fin de mémoire dans le chapitre "Références bibliographiques" selon les normes suivantes :

Classement par ordre alphabétique du premier auteur, puis du second, etc. en cas de référence multiple avec premier(s) auteur(s) identiques. Les références ne sont pas numérotées et **ne doivent pas être classées dans des rubriques distinctes** selon qu'il s'agit d'articles, mémoires, ouvrages, etc. Par conséquent, les catégories présentées ci-dessous n'indiquent en aucun cas des rubriques à distinguer dans la partie références du mémoire. Leur présentation ici n'a pour seul but que celui d'exposer les **différents formats de citation** des références, selon leur type.

Pour les articles de journaux scientifiques ou professionnels :

- Boiché, J., & Sarrazin, P. (2007). Self-determination of contextual motivation, inter-context dynamics and adolescents' patterns of sport participation over time. *Psychology of Sport and Exercise*, 8, 685-703.
- Gernigon, C., Briki, W., & Eykens, K. (2010). The dynamics of psychological momentum in sport: The role of ongoing history of performance patterns. *Journal of Sport & Exercise Psychology*, 32, 377-400.
- Hauw, D., & Durand, M. (2005). How do elite athletes interact with the environment in competition? A situated analysis of trampolinists' activity. *European Review of Applied Psychology*, 55, 207-215.

Pour les thèses et mémoires :

- Le Bars, H. (2006). *Processus sociocognitifs de la persistance et de l'abandon dans la pratique sportive intensive des jeunes judokas d'élite*. Thèse de Doctorat en Sciences du Mouvement Humain non publiée. Université Montpellier I.

Pour les ouvrages :

- Cox, R. H. (2005). *Psychologie du sport*. Bruxelles : De Boeck.

Pour les chapitres d'ouvrages :

- Gernigon, C. (2005). Conséquences cognitives, affectives et comportementales des attributions causales en situation de succès ou d'échec sportif. In O. Rasclé & P. Sarrazin (Eds.), *Croyances et performance sportive : processus sociocognitifs associés aux comportements sportifs* (pp. 111-127). Paris : Revue EP.S.

2) Soutenance

Le Mémoire doit être envoyé par e-mail sous format "pdf" à christophe.gernigon@univ-montp1.fr et déposé sous format papier en trois exemplaires au secrétariat des masters 2 de l'UFR STAPS avant le **vendredi 15 juin 2012 à midi** (soutenances 1^{ère} session le vendredi 22 juin 2012) et/ou le **vendredi 31 août 2012 à midi** (soutenances 2^{ème} session le vendredi 7 septembre 2012). Le Mémoire est soutenu devant un jury composé au moins de 3 membres dont :

- ✓ Le responsable du Master 2 - Président du Jury
- ✓ Le Directeur du Mémoire
- ✓ Un expert de la problématique abordée
- ✓ Le tuteur ayant accueilli le stagiaire
- ✓ Toute personne désignée ou invitée par le Président du jury

La soutenance est scindée en deux parties :

- ✓ 12 minutes de présentation avec diaporama
- ✓ 30 à 35 minutes de questions-réponses

La soutenance est publique.

3) Critères d'évaluation

D'une manière générale, la totalité des consignes mentionnées dans le guide du master 2 IP-PPC seront prises en compte dans l'évaluation. Cependant, une attention toute particulière sera accordée aux éléments suivants.

Mémoire :

Forme (5 pts) :

- Respect du plan préconisé dans le guide
- Respect du format de présentation (couverture, nb de pages, police)
- Bibliographie (correspondance entre corps du mémoire et liste des références ; normes de présentation)
- Annexes (outils et matériaux utilisés présents et référencés)
- Expression (syntaxe, orthographe, clarté)

Fond (15 pts) :

- Diagnostic (fondements théorique et méthodologique)
- Problématique (fondement, clarté, précision)
- Revue de littérature (sélective, éclairant la problématique, basée sur travaux empiriques)
- Hypothèses relatives aux effets de l'intervention (pertinence à l'égard de la problématique, fondements théoriques, opérationnalité)
- Méthodologie d'intervention (validité ; pertinence à l'égard de la problématique et des hypothèses)
- Evaluation de l'intervention (mise en évidence de données recueillies validant ou invalidant les hypothèses ; pertinence de l'interprétation)
- Conclusion (synthèse, prise de distance, perspectives)

Soutenance :

Forme (10 pts) :

- Respect du temps imparti
- Qualité du support de présentation (clarté, concision, illustration)
- Expression (volume, débit, aisance)

Fond (10 pts) :

- Argument (logique, concision)
- Réponses aux questions (pertinence, argumentation, ouverture)

ENSEIGNANTS U.E. SPÉCIFIQUES

<p>AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés) montpellier@afij.org</p>	<p>Jean-Christophe GUIBERT Chargé d'enseignement Psychologue du sport jch.guibert@wanadoo.fr</p>
<p>Richard BADOR Chargé d'enseignement Coach en libéral richard.bador@wanadoo.fr</p>	<p>Denis HAUW Maître de Conférences, Habilité à Diriger des Recherches UFR STAPS, Université Montpellier I denis.hauw@univ-montp1.fr</p>
<p>Julie BOICHÉ Maître de conférences UFR STAPS, Université montpellier 1 Julie.boiche@univ-montp1.fr</p>	<p>Christian MALLET Chargé d'enseignement Coach en libéral ch.mallet@wanadoo.fr</p>
<p>Walid BRIKI Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche UFR STAPS, Université Montpellier I walid.briki@univ-montp1.fr</p>	<p>Karine NOGER Chargée d'enseignement Psychologue karine.noger@ireps.org</p>
<p>Patricia CARVALHO Chargée d'enseignement Psychologue patricia.carvalho@live.fr</p>	<p>Serge PINATEL Chargé d'enseignement Coach en libéral serge.pinatel@innecho.fr</p>
<p>Marie EBLING Chargée d'enseignement Coach en libéral contact@marie-ebling.com</p>	<p>Philippe SALAS Chargé d'enseignement Psychologue psalapsychologue@free.fr</p>
<p>Christophe GERNIGON Professeur des Universités UFR STAPS, Université Montpellier I christophe.gernigon@univ-montp1.fr</p>	<p>Cécile TRAVERSE Chargée d'enseignement Intervenante en préparation psychologique en sport cecile.traverse@wanadoo.fr</p>
<p>Mathieu GOURLAN Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche UFR STAPS, Université Montpellier I mathieu.gourlan@univ-montp1.fr</p>	